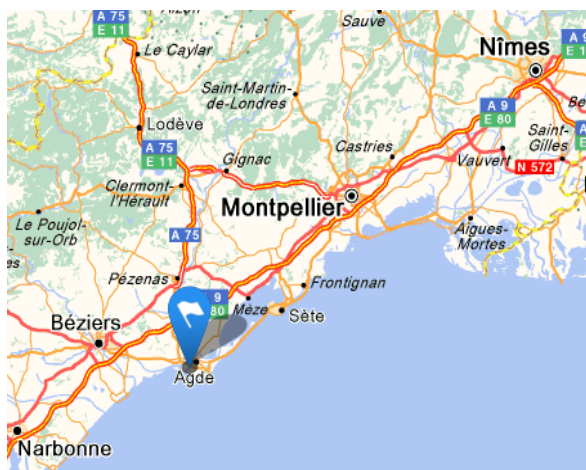


VPT « Grand Est »

AGREMENTS

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEFP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930



Centre de Vacances « Les Montilles de Gaillardy »

Chemin de Fin de Siècle

Notre Dame du Grau

34300 AGDE

Tél. 04 67 94 24 41 (petits)

Tél. 04 67 21 39 05 (grands)

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus

- ⇒ le deuxième jour vers 10 heures, et seront repris
- ⇒ l'avant- dernier jour vers 19 heures.

TRANSPORT

En train ou en car (selon les effectifs) au départ de LORRAINE : Epinal, Metz, Nancy, ALSACE : Colmar, Mulhouse, Strasbourg, CHAMPAGNE ARDENNE : Châlons, Charleville, Reims, St Dizier, Vitry le François, Troyes.

1^{er} ET DERNIER REPAS SERVIS*Premier repas servi* : petit déjeuner du 2^{ème} jour (voyage de nuit)*Dernier repas servi* : dîner de la veille + pt déjeuner en fonction de l'heure de retour (voyage de nuit)

SITE

- **Situation géographique**
Le centre est implanté à Notre Dame, entre Agde (4 km de la mer) et le Grau d'Agde (embouchure de l'Hérault). Il est situé sur un vaste terrain ombragé (2 ha), à 800 m de la plage.
Soleil assuré le plus souvent, et nombreuses visites ou découvertes possibles pour des vacances agréables ! A titre d'exemples : le Cap d'Agde, Sète et son port, Pézenas, et l'arrière-pays avec le lac du Salagou, les contreforts du Larzac, les gorges de l'Hérault et les grottes de Clamouse.
- **Cadre de vie**
Le centre « Les Montilles de Gaillardy » est constitué d'espaces bien sectorisés permettant une cohabitation de différents groupes d'âge. Le bâtiment mer est doté de chambres de 2 à 8 lits avec lavabo ; les sanitaires et douches sont à proximité des chambres. Le bâtiment terre est constitué de chambres de 8 lits avec à proximité les blocs lavabos, douches, et W-C. Le bâtiment central comporte deux salles à manger, la cuisine, l'infirmerie et ses chambres d'isolement, et les locaux administratifs.
Des terrasses avec canisses et parasols permettront de prendre éventuellement les repas à l'extérieur dans une ambiance de vacances.

ACTIVITES

« Les Montilles de Gaillardy » bénéficient d'un espace clos de plus de 2 ha et une végétation bien pensée a permis d'y positionner des espaces de vie et des espaces jeux. Un terrain sablonneux pour le football, un terrain de tennis, un mini-golf, un endroit ombragé avec tables de ping pong, une plaine de jeux, seront des atouts non négligeables pour la pratique de multiples activités sportives et l'organisation de petits et grands jeux pour le plaisir de tous.

Le bord de mer avec la plage du Grau et la plage St Vincent apporteront à ce fonctionnement une touche balnéaire. Les baignades y seront régulièrement organisées sous la conduite des animateurs et surveillants de baignade.

Les jeux de sable, de bord de mer permettront des vacances toniques, mais farniente et bronzette ne seront pas bannis pour assurer une alternance dans le rythme de vie et respecter les possibilités et les désirs de chacun. Et bien sûr, pour compléter tout cela, pique-nique, veillées et activités diverses viendront agrémenter la journée et les soirées.

Le plus du séjour :

- Une sortie dans un centre nautique sera programmée
- Une journée au zoo de Montpellier ou dans un parc animalier
- Une demi-journée d'escalade
- Une journée dans l'arrière pays

Pour tous : pour compléter toutes ces découvertes, des activités traditionnelles seront proposées aux participants : Grands jeux, jeux sportifs, activités manuelles et d'expressions, ... puis des veillées et des soirées disco seront présentes pour clôturer ces longues journées. Des cars à disposition permettront le transfert aux activités et seront les éléments indispensables pour permettre la découverte de cette région, le Cap d'Agde, Pézenas et ses ruelles typiques avec son artisanat régional, Agde et sa richesse historique, St Guilhem le Désert, seront des points de chutes possibles.

On y plonge : dans un cadre familial et sécurisé, l'Ecole Française de Plongée du Cap d'Agde se met à votre disposition pour vous faire découvrir des sites uniques, créés par d'anciennes coulées volcaniques, dans des profondeurs accessibles entre 0 et 20 mètres. Vous ne manquerez pas d'y découvrir, pour votre plus grand émerveillement, toutes les espèces emblématiques que recèle et offre la Méditerranée (sars, girelles, saupes, poulpes, herbiers de posidonie et gorgones). Cette activité se pratique encadrée par des moniteurs confirmés, diplômés d'état.

LE BAPTEME, accessible à partir de 8 ans : 2 sorties, au départ d'un bateau confortable et adapté, favoriseront une approche, douce et progressive sur des fonds de faibles profondeurs (entre 2 et 6 mètre) aux paysages variés (roches, herbiers, etc ...)

FORMALITES OBLIGATOIRES: autorisation parentale et certificat médical spécifique et test d'aisance aquatique.

ORGANISATION DU SEJOUR

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle permette de respecter les besoins de chaque enfant : sommeil - alimentation - hygiène.

- La vie collective est organisée de manière à respecter les besoins et les rythmes de chaque enfant.
- Le lever, le petit-déjeuner et le coucher seront individualisés.
- Une lingère assure le lavage du linge courant nécessairement bien marqué au nom de l'enfant. N'engagez pas de dépenses onéreuses spécifiques pour ce séjour.

Un assistant sanitaire diplômé veille à la bonne santé de tous, en collaboration avec le médecin habituel du centre. Veillez à ce que la fiche sanitaire de liaison soit bien remplie, surtout la partie : « renseignements médicaux » avec présence du certificat médical étant donné la pratique d'activités sportives.

Pour les temps de vie quotidienne - lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge - un adulte est responsable d'un petit groupe de 6 à 10 enfants pendant toute la durée du séjour, créant ainsi un climat sécurisant et permettant à chacun de conserver ses repères. Ceci est particulièrement important pour les plus jeunes en quête de sécurité.

- POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT :

Nous mettons à votre disposition un serveur vocal :

Nous mettons en place un blog : www.ondonnedesnouvelles.com

1. Suivez le guide....

Le code vous sera confirmé sur la convocation départ

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau de séjour / trousseau spécifique :**
IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.
- **Argent de poche :** A discrétion de la famille. Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ . Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- **Santé :** La fiche sanitaire de renseignements médicaux et individuels doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU
- **Utilisation du téléphone mobile :** Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.
- **Objet de valeur :** Le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, lecteurs MP3, appareil photo numérique, téléphone mobile.....

Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, Ipod,... ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles), bijoux, espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avant le départ A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT
(VPT57 – 1, rue du Pré Chaudron BP 45147 – 57074 METZ CEDEX 03)

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)

A remettre au départ

- L'original de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)
- L'enveloppe argent de poche
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE



Attestation d'aptitude

préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
 - Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
 - Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
 - Nager sur le ventre pendant 20 mètres
 - Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile à **partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :

**AUTORISATION PARENTALE
ACTIVITE PLONGEE
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit sur un séjour durant lequel il pratiquera une activité « plongée » (baptême de plongée ou niveau intermédiaire) pour laquelle nous collaborons avec l'Ecole Française de Plongée du Cap d'Agde.

En ce qui concerne les formalités, une **autorisation parentale** est **OBLIGATOIRE**.

A cette autorisation, il faudra rajouter obligatoirement, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée (délivré par un médecin généraliste).

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour - FOL PEP 57

✂ -----

AUTORISATION PARENTALE : AGDE - MEDITERRANEE ET ARRIERE PAYS

ACTIVITE « PLONGEE »

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Je soussigné _____ (responsable légal)

autorise _____ né(e) le _____ à

effectuer de la plongée sous-marine avec Ecole Française de Plongée.

Cette activité sera organisée dans le respect de la réglementation relative à la plongée subaquatique prévue par les articles A322-71 à A322-101 du code du sport.

Fait à _____, le _____

Signature :